

Fiche résumée : Prothésiste ongulaire

Métiers apparentés

Manucure, esthéticien
Prothésiste ongulaire
Styliste ongulaire

Codes

PCS-ESE 2003 : 562a **CITP2008** : 5142

Descriptif

Le prothésiste ongulaire pose des ongles artificiels aux mains et aux pieds, les décore ...

En fonction de l'état de l'ongle de la cliente, il choisit la technique la plus adaptée.

- L'extension est la pose d'un ongle artificiel pour un ongle court ou rongé
- Le modelage consiste à poser des produits (résine ou gel) sur les ongles
- Le remplissage : il s'agit de combler le vide qui apparaît près de la lunule après quelques semaines de pousse entre l'ongle renforcé et l'ongle naturel
- La réparation permet de réparer un ongle cassé, ébréché ou manquant
- La dépose : enlèvement des produits.

Deux types de produits peuvent être utilisés :

- La résine : application d'un mélange de poudres et de liquide qui se transforme en résine.
- Le gel (méthode plus récente) : application de plusieurs couches de gels UV sur l'ongle (gel de base + gel de construction + gel de finition) qui durcissent sous une lampe UV.

En institut spécialisé, une prothésiste ongulaire va s'occuper d'une cliente par heure, en intercalant des rendez-vous pour des soins plus rapides, comme la réparation d'ongles cassés.

Ce métier nécessite d'avoir de l'imagination et de la créativité, mais aussi d'être capable de faire un travail de précision en restant concentré plusieurs heures par jour.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **centre de soin des ongles** (insuffisance d'aération, espace de travail sousdimensionné)
 - **institut de beauté** (espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux, éclairage localement insuffisant, musique d'ambiance, - espace de travail avec sol glissant, espace de travail sousdimensionné, posture debout avec marche)
 - **cabine d'esthétique** (éclairage localement insuffisant, espace de travail sousdimensionné)

- **zone de rangement** (espace de travail avec sol encombré, espace de travail sousdimensionné)
- **espace vente** (bruit de fond)
- **Nuisances** (préventions)
 - **insuffisance d'aération**
 - adapter l'aération et la ventilation
 - **espace de travail sousdimensionné**
 - optimiser le rangement
 - **espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux**
 - entretenir les escaliers
 - entretenir les sols
 - privilégier les sols anti-dérapants
 - signaler les dénivélés
 - **eclairage localement insuffisant**
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - **musique d'ambiance**
 - Adapter le volume sonore
 - **- espace de travail avec sol glissant**
 - installer des sols anti-dérapants
 - Nettoyer régulièrement les sols
 - **posture debout avec marche**
 - **espace de travail avec sol encombré**
 - ranger
 - **bruit de fond**
 - effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)
 - réduire le bruit de fond

- **Effets sur la santé**

- **lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**
- **autre chute d'un niveau à un autre**
- **chute dans et d'un escalier et de marches**
- **traumatisme lié à une chute de plain pied**
- **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
- **fatigue visuelle**
- **effets extra-auditifs du bruit**
- **chutes**
- **glissades**
- **conséquence du bruit sur l'oreille interne**
- **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
- **arthropathies**
- **RG 32**

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **contact avec les clients** (humeur des clients générant une charge mentale particulière, travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions)
 - **fluctuation hebdomadaire de la charge de travail** (rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - **fluctuation saisonnière** (rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - **travail le samedi** (horaire générant une perturbation de la vie sociale)
 - **travail le week-end** (horaire générant une perturbation de la vie sociale, nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés)
 - **tâches répétitives**
 - **modes opératoires précis**

• Nuisances (préventions)

- **humeur des clients générant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
- **travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions**
- **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
- **horaire générant une perturbation de la vie sociale**
- **nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés**
 - limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés

• Effets sur la santé

- **réaction aiguë à un facteur de stress**
- **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
- **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
- **épisodes dépressifs**
- **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
- **autres troubles anxieux**
- **troubles somatoformes**

Tâches**• Caractéristiques** (nuisances possibles)

- **prendre les rendez-vous**
- **accueillir le client** (contact régulier avec le public)
- **faire les soins de manucure** (déchet de poussière organique, soin pour ongle (cf. produits), posture du cou en flexion, posture du poignet en flexion)
- **poser des ongles artificiels avec la technique résine** (déchet de poussière organique, colle (cf produits), nuisances de la prothésiste ongulaire, posture du cou en flexion, posture du poignet en flexion)
- **poser des ongles artificiels avec la technique gel** (déchet de poussière organique, durcisseur (cf produits), ultraviolet à UVA (400 à 315 nm), posture du cou en flexion, posture du poignet en flexion)
- **faire le remplissage des ongles artificiels**
- **réparer les ongles** (déchet de poussière organique)
- **déposer les produits (ongles artificiels)** (poussière de ponçage (cf produits), posture de l'épaule avec élévation de l'épaule, posture du cou en flexion, acetone)
- **réaliser l'extension des ongles** (posture du cou en flexion)
- **nettoyer les instruments (prothésiste ongulaire)** (solvants (cf produits))
- **encaisser** (manipulation d'argent et de valeurs, situation entraînant une charge mentale particulière, fonction à forte responsabilité assumée humaine, financière ou de sécurité, braquage, hold-up)

• Nuisances (préventions)

- **contact régulier avec le public**
- **déchet de poussière organique**
- **soin pour ongle (cf. produits)**
- **posture du cou en flexion**
- **posture du poignet en flexion**
- **colles (cf produits)**
- **nuisances de la prothésiste ongulaire**
 - ordonnance de prévention - prothésiste ongulaire
- **durcisseur (cf produits)**
- **ultraviolet à UVA (400 à 315 nm)**
 - porter un masque de protection si verres de correction
 - éviter les substances photosensibilisantes
 - appliquer crème solaire

- **poussiere de ponçage (cf produits)**
- **posture de l'épaule avec élévation de l'épaule**
 - aménager le poste de façon ergonomique
 - choisir un matériel ergonomique
- **acetone**
 - si possible substituer les plus dangereux
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos
- **solvants (cf produits)**
- **manipulation d'argent et de valeurs**
 - relever périodiquement des fonds
- **situation entraînant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
- **fonction à forte responsabilité assumée humaine, financière ou de sécurité**
- **braquage, hold-up**
- **Effets sur la santé**
 - **irritation respiratoire**
 - **cervicalgie**
 - **syndrome du canal carpien**
 - **lésion du nerf cubital**
 - **kéратite**
 - **cataracte liée aux UV**
 - **conjonctivite**
 - **érythème cutané**
 - **cancer cutané**
 - **syndrome psycho-organique des solvants**
 - **irritation de l'oeil**
 - **RG 84 (attention : liste limitative)**
 - **effet toxique de solvants organiques**
 - **effets communs aux solvants organiques liquides**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **petits instruments de soins des ongles**
 - **lampe à UV** (ultraviolet à UVA (400 à 315 nm))
 - **capsule**
 - **chablon**
 - **ponceuse meuleuse (ongulaire)** (poussière organique, vibration transmise au système main/bras supérieure au seuil d'alerte)
 - **plan de travail de la prothésiste ongulaire**
- **Nuisances** (préventions)
 - **ultraviolet à UVA (400 à 315 nm)**
 - porter un masque de protection si verres de correction
 - éviter les substances photosensibilisantes
 - appliquer crème solaire
 - **poussière organique**
 - **vibration transmise au système main/bras supérieure au seuil d'alerte**
 - utiliser des solutions techniques alternatives (vibrations)
 - choisir les outils les moins vibrants

- entretenir le matériel (vibrations)
- limiter les durées d'exposition (vibrations)
- informer sur le risque vibrations
- Porter des gants (vibrations)

- **Effets sur la santé**

- **kératite**
- **cataracte liée aux UV**
- **conjonctivite**
- **érythème cutané**
- **cancer cutané**
- **troubles angioneurotiques de la main**
- **arthrose du coude (vibrations)**
- **ostéonécrose du semi-lunaire (vibrations)**
- **ostéonécrose du scaphoïde(vibrations)**
- **RG 69 (attention liste limitative)**

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)

- **PRODUITS**
- **ongle naturel** (poussière organique)
- **ongle artificiel** (poussière organique)
- **ongle malade** (*candida albicans* (*candida stellatoideacandida langeronii*), *trichophyton rubrum*)
- **produits de manucure** (2-propanol)
- **colle pour ongles** (adhésif, colle cyanoacrylate)
- **dissolvant à ongles** (solvant organique)
- **liquide primer** (acide méthacrylique)
- **liquide acrylique (prothésiste ongulaire)** (methacrylate d'éthyle)
- **poudre acrylique (prothésiste ongulaire)** (methacrylate d'éthyle, peroxyde de benzoyle, méthacrylate)
- **gel (prothésiste ongulaire)**
- **vernis à ongles** (solvant organique)
- **solvant ou diluant** (solvant organique)
- **nettoyant des pinceaux (prothésiste ongulaire)** (acetone, solvant organique)
- **PUBLICS**
- **clientèle exigeante**

- **Nuisances** (préventions)

- **poussière organique**
- ***candida albicans* (*candida stellatoideacandida langeronii*)**
- ***trichophyton rubrum***
- **2-propanol**
- **adhésif, colle cyanoacrylate**
- **solvant organique**
 - si possible substituer les plus dangereux
 - capter au point d'émission
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - porter des EPI adaptés
 - former à la lecture de l'étiquetage des produits
 - former à l'utilisation des produits
 - respecter les règles d'hygiène
 - informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer
 - utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos
 - prévenir l'incendie
- **acide méthacrylique**

- **methacrylate d'éthyle**
- **peroxyde de benzoyle**
- **methacrylate**
- **acetone**
 - si possible substituer les plus dangereux
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos

- **Effets sur la santé**

- **RG 77 (attention : liste limitative)**
- **irritation de l'oeil**
- **irritation voies aériennes supérieures**
- **irritation cutanée**
- **syndrome psycho-organique des solvants**
- **symptômes et signes généraux**
- **effets sur la santé en rapport avec la famille chimique**
- **dermite allergique de contact (RG 65)**
- **infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané**
- **dermatoses et eczémas**
- **urticaire et érythème**
- **dermite irritante de contact due aux solvants**
- **effet toxique de solvants organiques**
- **allergie**
- **maladies de l'appareil respiratoire**
- **affections aiguës des voies respiratoires supérieures**
- **autres maladies de l'appareil respiratoire**
- **RG 66 (attention : liste limitative)**
- **syndrome ébrieux ou narcotique**
- **RG 84 (attention : liste limitative)**
- **dermatoses irritatives**
- **irritation respiratoire**
- **irritation oculaire**
- **syndrome d'intolérance aux odeurs**
- **RG 82**
- **RG 65**

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **blouse**
 - **gants en nitrile**
 - **masque FFP2**
 - **lunettes de protection**

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4

- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- Tableau n°15 : Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés
- Tableau n°15BIS : Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre
- Tableau n°43 : Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
- Tableau n°45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E (! liste limitative)
- Tableau n°49 : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
- Tableau n°49BIS : Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
- Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (! liste limitative)
- Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique (! liste limitative)
- Tableau n°66 : Rhinites et asthmes professionnels (! liste limitative)

- Tableau n°82 : Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle
- Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycol, éthers de glycols ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde (! liste limitative)
- Tableau n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)

Les principaux produits classés CMR utilisés en onglerie sont :

- le toluène, classé reprotoxique, qu'on retrouve essentiellement dans les plastifiants des vernis et dans les colles.
- des phtalates dont certains sont classés reprotoxiques par l'union européenne sont présents dans certains dissolvants.
- la N-méthyl-pyrrolidone et la N-éthyl-pyrrolidone sont reprotoxiques.
- Cette liste n'est pas exhaustive et il faut donc systématiquement s'enquérir des produits utilisés dans les salons de pose de prothèses ongulaires dont on assure le suivi.

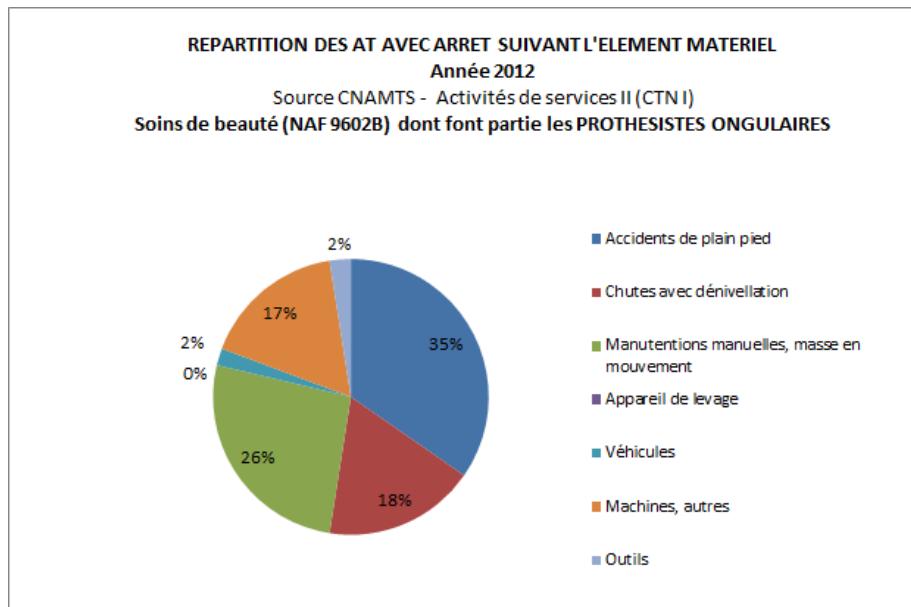
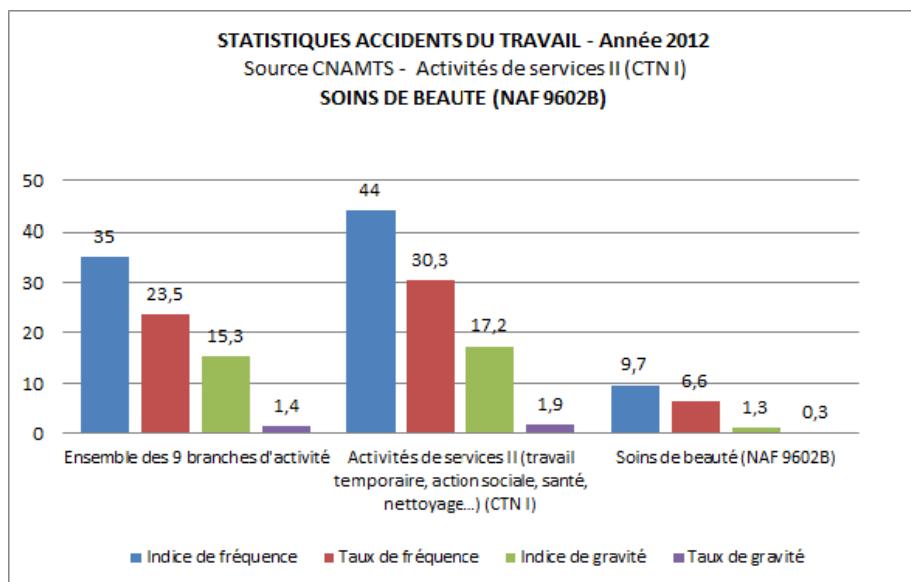
Les produits utilisés pour la pose de prothèses ongulaires contiennent de nombreux produits allergisants, comme les acrylates et les méthacrylates. Attention, les gants en latex laissent passer les méthacrylates et il faut donc porter des gants en nitrile.

Des allergies croisées aux méthacrylates utilisés en onglerie avec les méthacrylates utilisés en soins dentaires ont été décrites.

La visite médicale sera l'occasion de rechercher l'existence de plaintes neurologiques à type de diminution des capacités de mémorisation et/ou des capacités d'apprentissage verbal. Une étude est actuellement conduite aux états Unis sur le retentissement de l'utilisation de solvants sur les perturbations de l'attention, la vitesse d'exécution et sur des troubles de l'olfaction.

Une prévention efficace nécessite l'utilisation d'une **table aspirante reliée à une cartouche à charbon actif et à un filtre à poussières**.

4. Statistiques accidents du travail année 2012 "Soins de beauté (NAF 9602B)" dont font partie les PROTHÉSISTES ONGULAIRES :



Conclusion

Le métier de prothésiste ongulaire est une nouvelle activité en pleine expansion pratiqué le plus souvent par de jeunes femmes en âge de procréer.

Les conditions d'exercice ont un impact important sur les expositions professionnelles.

Dans un institut spécialisé, le poste de travail est a priori mieux conçu, de façon plus ergonomique, avec une table aspirante permettant de diminuer l'exposition aux poussières d'ongles. Mais la salariée, spécialisée dans la pose de prothèses ongulaires, effectue ces soins de façon répétitive plusieurs heures par jour, avec des postures contraignantes du tronc et du cou. Ces tâches minutieuses demandent une concentration permanente tout en gardant le sourire.

Dans un institut de soins esthétiques non spécialisé, la pose de prothèses ongulaires ne représente qu'un type de tâche parmi d'autres. Cette polyvalence permet d'alterner les sollicitations et de prévenir la survenue de TMS liées aux postures contraignantes. Par contre, ces instituts de beauté ne sont le plus souvent pas équipés de tables et d'aspiration adaptés.

Enfin, en cas de pose de faux ongles chez un coiffeur ou à domicile, il n'existe pas de prévention collective vis à vis des risques

chimiques ou des poussières, et les locaux, souvent inappropriés, favorisent la survenue de troubles musculo squelettiques.

Dans tous les cas, il est très important de bien informer les salariées sur les risques et sur les mesures de prévention nécessaires car la méconnaissance des risques les expose d'autant plus.

Fiche résumée issue de la **FMP Prothésiste ongulaire** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>